



AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

La Société Nautique de la Trinité sur Mer, en coopération avec les Associations de Classe et le Yacht Club Classique, organise les épreuves des **VOILES CLASSIQUES DE LA TRINITÉ** du 12 au 15 Juillet 2007, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2. PARTICIPATION

Catégories admises : 8 M J.I., 6 M J.I., 5.5 M J.I., DRAGON, REQUIN, Monotype 7.50.

L'épreuve accueillera également les Voiliers Classiques tels que définis par la jauge du Challenge Classique Atlantique (constructions avant le 31/12/68) et armés pour une navigation à plus de 6 NM d'un abri.

Les bateaux non jaugés CCA le feront en ligne et ceci impérativement avant leur inscription sur www.yachtclubclassique.com/inventaire2.htm

Tous les skippers s'engagent à frapper une flamme Citroën sur le pataras de leur bateau.

3. RÈGLEMENT

a) Les épreuves sont régies par les Règles de Course à la Voile 2005-2008, les prescriptions FFV, (en particulier licences obligatoires), les règles de classe, le présent avis de course et les Instructions de Course.

b) L'épreuve se court en catégorie A - Règle 20 du Code de Publicité ISAF. La publicité est d'autre part limitée à celle autorisée par les différentes associations de classe.

c) Les participants de nationalité étrangère devront être en possession d'un document équivalent à la licence de voile française, ou, à défaut d'une attestation d'assurance en responsabilité civile pour un montant de 1,5 millions d'euro, ainsi que d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile.

d) Tous les participants devront être à jour de leurs cotisations de classe.

4. INSCRIPTIONS

Requin, Dragon, Monotype 7.50 et 5.5 M J.I. :

- frais d'inscription : 100 € (130 € pour une inscription après le 30 juin)
- Frais de mise à l'eau, mâtage : 16 €
- Frais de mise à terre, démâtage : 16 €

Les manutentions seront gratuites pour les bateaux de nationalité étrangère.

Elles seront effectuées par la grue électrique du port sous le contrôle d'un responsable de la S.N.T. Les bateaux nécessitant une mise à l'eau devront être regroupés. Ils devront contacter la S.N.T. au plus tard le 10 juillet pour organiser les rendez-vous. **Sans réservation, le tarif normal portuaire sera appliqué (120 €). Le grutage ne pourra être fait qu'avec une élingue (bout interdit). Le bon de manutention sera délivré par la SNT lors de la confirmation d'inscription.**

6 M J.I., 8 M J.I. et Bateaux du CCA:

- Frais d'inscription : 100 € (130 € pour une inscription après le 30 juin)
- Frais de mise à l'eau, mâtage : 40 €
- Frais de mise à terre, démâtage : 40 €

Les manutentions seront gratuites pour les bateaux de nationalité étrangère.

Les manutentions étant exclusivement exécutées par le personnel du port, les bateaux devront contacter directement la Capitainerie au 02 97 55 71 49 avant le 10 Juillet pour organiser les rendez-vous. Le double du bon de manutention devra être remis à la S.N.T. lors de la confirmation d'inscription. Sans accord préalable, une mise à terre le dimanche 15 Juillet ne pourra pas être réalisée.

5. PROGRAMME

jeudi 12 juillet :

- de 14h00 à 18h00 : mise à l'eau des bateaux, accueil des équipages à la SNT, confirmation des inscriptions, vérification des licences F.F.V., vérification de jauge, remise des instructions et flammes de course.

Vendredi 13 juillet :

- à partir de 09h00 : mise à l'eau des derniers bateaux, accueil des équipages à la S.N.T., confirmation des inscriptions, vérification des licences F.F.V., vérification de jauge, remise des instructions et flammes de course.
- 11h30 : briefing à la S.N.T.
- 14h00 : mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- 19h30 : cocktail de bienvenue à la S.N.T.

Samedi 14 juillet

- 10h30 : mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- 20h00 : dîner des équipages

Dimanche 15 juillet

- 10h30 : mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre - plus de signal d'avertissement après 14h00
- vers 15h00 : retour au port et grutage
- 18h30 : proclamation des résultats et remise des prix à la S.N.T.

6. PARCOURS

Les parcours seront de type "Banane" pour les Métriques, les Requin, les Dragon, les Monotype 7,50, et pour tout autre concurrent le souhaitant.

Ils seront de type "Côtier" pour les bateaux du Challenge Classique Atlantique.

7. RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.

L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe 3 de l'Avis de Course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les R.C.V.

8. SYSTÈME DE CLASSEMENT

Un classement "série" aura lieu pour un minimum de 5 unités, sinon un classement en temps compensé (jauge CCA) sera appliqué. Selon les règles de classe, certaines séries pourront bénéficier de classements "classique" et "moderne".

Le Système de Points à Minima décrit à l'article 4 de l'annexe A des R.C.V. sera appliqué. Le Classement Général sera effectué en retirant la plus mauvaise course si au moins 4 courses sont courues et validées.

Cette épreuve sera le **National** pour les Monotype 7.50.

Cette épreuve sera le **Challenge Pierre le Roch** pour les Requin.

Cette épreuve est inscrite au programme du **Challenge Classique Atlantique**.

9. DROIT A L'IMAGE

En participant aux **VOILES CLASSIQUES DE LA TRINITÉ**, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte à l'autorité organisatrice, le droit de produire, d'utiliser et de montrer, à sa discrétion, dans toute diffusion relative aux **VOILES CLASSIQUES DE LA TRINITÉ**, toute image prise lors de la manifestation, le représentant personnellement ou représentant le bateau engagé.

10. ACCUEIL DES BATEAUX

Les concurrents bénéficieront de places de port gratuites du 11 au 16 juillet compris. Pour une réservation avant ou après ces dates, il convient de contacter directement la Capitainerie au 02 97 55 71 49. Des emplacements remorques seront réservés sur le parking d'accueil portuaire.